
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-214 du 5 Juin 1989

chargeant le Camarade Eduard ZODEHOUGAN,
Ministre Délégué auprès du Président de
la République, Chargé de l'Intérieur, de
la Sécurité Publique et de l'Administra-
tion Territoriale, de l'intérim du Cama-
rade Vincent GUEZODJE, Ministre des
Enseignements Moyens et Supérieur pour
compter du 23 Mai 1989.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

W l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

W le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1989 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

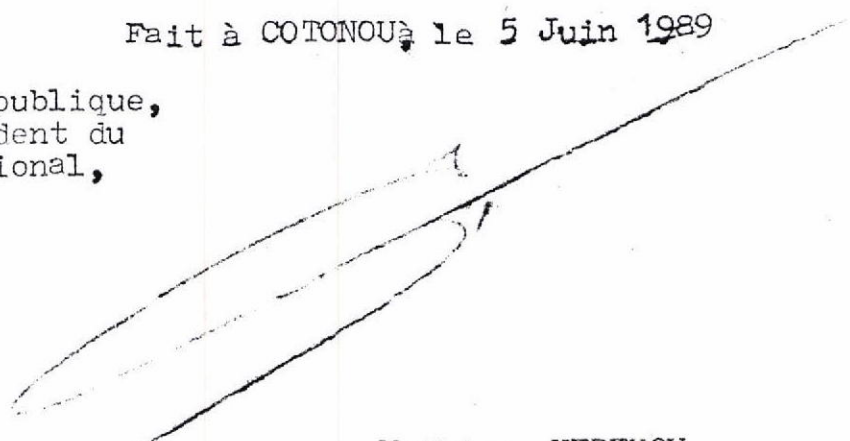
D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 23 Mai 1989, le Camarade Eduard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale est chargé de l'Intérim du Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur pendant l'absence du Camarade Vincent GUEZODJE.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU le 5 Juin 1989

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 1 CPC 1 PPC 1 MEMS-
MISPAT 6 AUTRES MINISTRES 13 DPE-DLC-INSAE 3 IGE 4 BCP-GCONB-
ONEPI 3 PREFETS 6 UNB-FASEP 2 DAN-1 JORPB 1.-